

## **IMPACT DU COVID-19 MAINTIEN DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE 19 MAI 2020 DIVIDENDE 2019 CONFIRMÉ MAIS RÉDUIT A 2 EUROS PAR ACTION**

Paris, le mardi 7 avril 2020

Le Conseil d'administration de Nexity s'est réuni lundi 6 avril 2020 pour débattre des conséquences de la crise du Covid-19 et pour adopter les résolutions qui seront soumises à l'assemblée générale des actionnaires.

Comme indiqué dans son communiqué de presse du 20 mars dernier, Nexity a rapidement adapté son modèle opérationnel à la crise pour assurer une continuité d'activité. L'entreprise fonctionne actuellement avec une activité très réduite dans ses métiers de promotion et enregistre des réservations en baisse du fait du confinement, mais constate en revanche des chiffres résilients dans la plupart de ses métiers de services.

Il est trop tôt pour chiffrer l'impact que cette crise aura sur les comptes de Nexity en 2020, la principale inconnue étant constituée par la durée de la période de confinement. Dans l'attente, Nexity a suspendu l'ensemble de ses objectifs et perspectives données au marché.

La situation de trésorerie du groupe demeure très solide, avec, au 31 mars 2020, une trésorerie globale de 767 millions d'euros à laquelle s'ajoutent 555 millions d'euros de lignes de crédit confirmées et non tirées.

Nexity prend sa part au mouvement de solidarité qui s'exprime avec les soignants et victimes de l'épidémie. Le Groupe a ainsi mis à disposition gratuite et immédiate près de 300 logements en résidences étudiantes Studéa au profit des soignants et des publics vulnérables désignés par les pouvoirs publics, et a décidé de faire un don exceptionnel de 3 millions d'euros au bénéfice des associations d'aide aux sans-abris et des fonds de soutien aux personnels soignants.

Par précaution, dans ce contexte de crise sanitaire, le Conseil d'administration de Nexity a fait le choix de convoquer une Assemblée générale exceptionnellement sans la présence physique de ses actionnaires. Elle se tiendra donc à huis clos, à la date initialement annoncée du 19 mai 2020.

L'avis de réunion préalable à cette assemblée paraîtra dans les tous prochains jours au B.A.L.O. Il contiendra toutes les modalités nécessaires aux actionnaires pour qu'ils puissent exercer leur droit de vote dans ce contexte. Les actionnaires seront ainsi appelés à exercer leur vote par correspondance ou par procuration. Ils pourront également adresser leurs éventuelles questions par écrit en les envoyant, accompagnées d'une attestation d'inscription en compte, sans délai et au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le 13 mai 2020, à zéro heure, heure de Paris par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique à l'adresse électronique suivante : [nexity-ag-2020@nexity.fr](mailto:nexity-ag-2020@nexity.fr). Les réponses de la Société seront retranscrites dans le compte-rendu de son assemblée, lequel sera publié sur son site <https://www.nexity.fr/groupe/finance/actionnaires/assemblee-generale>.

Nexity proposera à ses actionnaires un temps d'échange direct à l'automne dès lors que les restrictions actuelles auront été levées.

Par ailleurs, conscient des recommandations de certaines parties prenantes de modérer les dividendes versés, et soucieux par ailleurs de continuer à créer de la valeur dans la durée pour ses actionnaires, le Conseil d'administration a décidé de ramener la proposition de dividende proposée à l'Assemblée générale de 2,70 euros à 2,00 euros, soit une réduction de 26% par rapport à ce qui avait été annoncé pour cette année (et une baisse de 20% par rapport au montant distribué en 2019).

D'autre part, Nexity a fait le choix de ne recourir au dispositif de chômage partiel que de manière ciblée, pour ses sociétés opérationnelles qui ont fait l'objet de fermetures obligatoires de sites ou de chantiers. Dans une telle hypothèse, Nexity s'engage à abonder la rémunération des salariés concernés pour assurer un maintien intégral de leur salaire à ses collaborateurs gagnant moins de 3 SMIC. Par ailleurs, le règlement de la participation et de l'intéressement sera effectué comme prévu au mois de mai.

Enfin, Nexity souhaite saluer l'engagement et la mobilisation remarquable de ses équipes dans ces circonstances difficiles : elles sont totalement mobilisées pour assurer la poursuite de nos activités, maintenir les liens avec nos clients, fournisseurs

et autres parties prenantes, et prendre soin de nos résidents dans les résidences étudiants et seniors gérées par le Groupe. La santé de nos collaborateurs, celle de nos clients et partenaires, est évidemment notre priorité absolue.

Répondant à des besoins fondamentaux de logement et d'espaces de travail, Nexity a tous les moyens d'anticiper la reprise du marché immobilier et de la construction, pour accompagner au mieux ses clients et contribuer pleinement au redémarrage de l'activité économique.

#### **Avertissement**

Les données, hypothèses et estimations sur lesquelles la Société a pu raisonnablement se fonder pour déterminer ses objectifs sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier et concurrentiel. En outre, il ne peut pas être exclu que certains risques décrits au chapitre 2 du document de référence déposé auprès de l'AMF sous le numéro D.19-0272 en date du 4 avril 2019 puissent avoir un impact sur les activités du Groupe et la capacité de la Société à réaliser ses objectifs. La Société ne prend donc aucun engagement ni ne donne aucune garantie sur la réalisation des objectifs et ne s'engage pas à publier ou communiquer d'éventuels rectificatifs ou mises à jour de ces éléments.

#### **ACCOMPAGNER TOUTES LES VIES IMMOBILIÈRES, C'EST L'AMBITION DE NEXITY**

Pour les particuliers, les entreprises ou les collectivités, Nexity propose la plus large gamme de conseils et d'expertises, de produits, de services ou de solutions afin de mieux prendre en compte les besoins de nos clients et répondre à toutes leurs préoccupations.

Nos métiers - transaction, gestion, conception, promotion, aménagement, conseil et tous les services associés - sont désormais organisés pour les servir et les accompagner. Premier acteur de référence de notre secteur, nous sommes résolument engagés envers tous nos clients mais aussi vis-à-vis de notre environnement et de toute la société.

Nexity est coté au SRD et au Compartiment A d'Euronext  
Membre des Indices : SBF80, SBF120, CACMid60, CAC Mid & Small et CAC All Tradable  
Mnemo : NXI - Code Reuters : NXI.PA - Code Bloomberg : NXI:FP  
Code ISIN : FR0010112524

-----

#### **CONTACT**

Domitille VIELLE – Directrice des Relations Investisseurs / +33 (0)1 85 55 19 34 – [investorrelations@nexity.fr](mailto:investorrelations@nexity.fr)  
Blandine Castarède - Directrice de la communication et de la marque / +33 (0)1 85 55 15 52 - [bcastarede@nexity.fr](mailto:bcastarede@nexity.fr)